



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MINISTÈRE DES ARMÉES



DIRECTION DE LA SÉCURITÉ  
AÉRONAUTIQUE D'ÉTAT  
Direction de la circulation  
aérienne militaire

Villacoublay, le 11 AVR. 2018

N° 1306 / ARM/DSAÉ/DIRCAM/NP

Le général de brigade aérienne Pierre Reutter  
directeur de la circulation aérienne militaire

à

Monsieur le directeur départemental des territoires de l'Aisne

OBJET : demande d'autorisation d'exploitation d'installations classées pour la protection de l'environnement.

RÉFÉRENCES : a) votre lettre du 26 janvier 2018 (réf. ICPE 44, parc éolien Vieille Carrière) ;  
b) décret du 06 février 2018 portant délégation de signature<sup>1</sup> ;  
c) arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement<sup>2</sup>, modifié.

Monsieur le directeur,

Par lettre de référence a), vous sollicitez mon autorisation pour exploiter un parc éolien, composé de 12 aérogénérateurs d'une hauteur sommitale de 155 mètres, pale haute à la verticale, sur le territoire des communes de Parpeville, Chevresis-Monceau, La Ferté-Chevresis et Surfontaine (02).

Après consultation des différents organismes concernés des forces armées, j'ai l'honneur de vous informer que j'autorise son exploitation au titre de l'arrêté de référence c).

Dans l'éventualité où ce projet subirait des modifications postérieures au présent courrier, il devra systématiquement faire l'objet d'une nouvelle consultation.

Je vous prie de croire, Monsieur le directeur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la ministre des armées et par délégation,  
le général de brigade aérienne Pierre Reutter,  
directeur de la circulation aérienne militaire.

<sup>1</sup> NOR ARMD1736878D

<sup>2</sup> NOR DEVP1119348A